



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale
des territoires et de la mer du Var

Service mer et littoral

Bureau littoral ouest

|| DELIMITATION DU RIVAGE DE LA MER

Commune de Sanary Sur Mer

PARCELLE AW 269



|| DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Procès verbaux de constat des plus
hautes mers des 11/01/2016,
11/12/2017 et 01/02/2019

D.5.2

DOMAINE PUBLIC MARITIME

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

direction
départementale
des territoires
et de la mer
Var

délégation à la mer
et au littoral

service DPM et
environnement marin

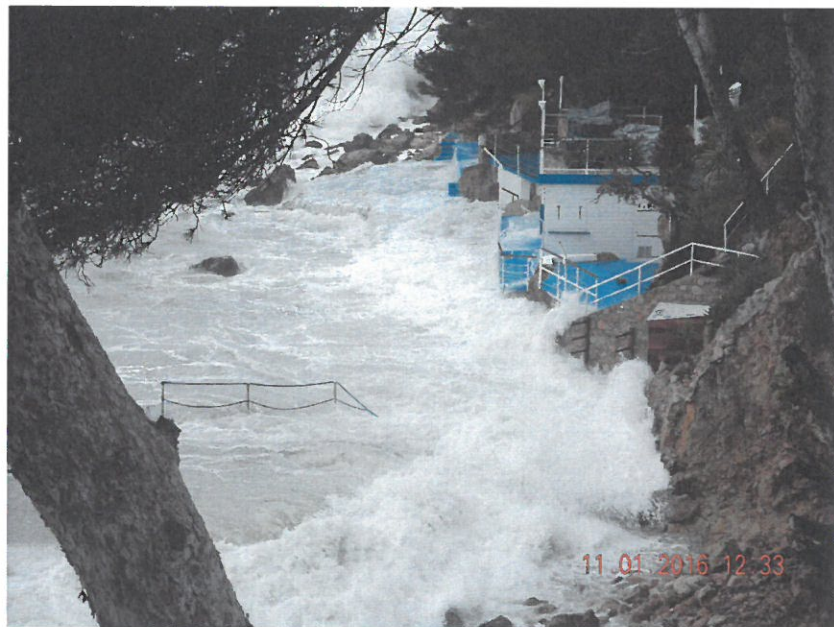
bureau littoral ouest

___ Le 11 janvier 2016 à 12 heures 33 _____
___ Je soussignée Armelle GALLETTI ; _____
___ surveillante du domaine public maritime (DPM) ; _____
___ adjoint administratif principal de 2^{ème} classe ; _____
___ en résidence administrative à Toulon ; _____
___ étant en service sur le domaine public maritime ; _____
___ au lieu-dit Plage de Portissol ; _____
___ sur la Commune de Sanary sur Mer. _____

___ Ce jour, le 11 janvier 2016 à 12 heures 33, après m'être rendue Plage de Portissol sur la commune de Sanary sur Mer. _____

___ ai constaté que les plus hautes mers s'étendent sur la dalle supportant l'établissement « La Kima » ainsi que sur les dalles bétonnées de part et d'autre dudit établissement pour lequel la SARL AUSTIN a sollicité une autorisation d'occupation temporaire _____


___ Comme en atteste la photo ci-dessous. _____



___ En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat le 11 janvier 2016 pour servir et valoir ce que de droit. _____

à Toulon, le 11 janvier 2016

La surveillante du domaine public maritime,


Armelle GALLETTI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

direction
départementale
des territoires
et de la mer

Var

délégation à la mer
et au littoral

service DPM et
environnement marin

bureau littoral ouest

DOMAINE PUBLIC MARITIME

PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT

___ Le 11 décembre 2017 à 15 heures 45 _____

___ Je soussignée Armelle GALLETTI ; _____
___ surveillante du domaine public maritime (DPM) ; _____
___ secrétaire administratif et contrôle développement durable de classe
normale ; _____
___ en résidence administrative à Toulon ; _____
___ étant en service sur le domaine public maritime ; _____
___ au lieu-dit Plage de Portissol ; _____
___ sur la Commune de Sanary sur Mer. _____

___ Ce jour, le 11 décembre 2017 à 15 heures 45, après m'être rendue Plage de
Portissol sur la commune de Sanary sur Mer. _____

Ai constaté :

___ Que les plus hautes mers s'étendent sur la dalle supportant l'établissement « La
Kima » ainsi que sur les dalles bétonnées de part et d'autre dudit établissement pour
lequel la SARL AUSTIN a sollicité une autorisation d'occupation temporaire

___ L'occupation sans droit ni titre du domaine public maritime par :
- une dalle bétonnée d'environ 250 m² ;
- un bâtiment à usage de restauration d'environ 31,5 m²

___ Comme en atteste la photo ci-après. _____



___ En conséquence, **la SARL AUSTIN** occupe le domaine public maritime naturel sans autorisation sur une surface d'environ 281,5 m². _____

___ En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat le 11 décembre 2017 pour servir et valoir ce que de droit. _____

à Toulon, le 11 décembre 2017

La surveillante du domaine public maritime,

Agalletti
Armelle GALLETTI



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU VAR

DOMAINE PUBLIC MARITIME

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**direction
départementale
des territoires
et de la mer
Var**

*service domaine public
maritime et
environnement marin

bureau littoral ouest*

___ Le 1^{re} février 2019 à 15 heures 59 _____

___ Je soussignée Armelle GALLETI ; _____
___ surveillante du domaine public maritime (DPM) ; _____
___ secrétaire administratif et contrôle développement durable de classe normale ; _____
___ en résidence administrative à Toulon ; _____
___ étant en service sur le domaine public maritime ; _____
___ au lieu-dit Plage de Portissol ; _____
___ sur la Commune de Sanary sur Mer. _____

___ Ce jour, le 1^{er} février 2019 à 15 heures 59, après m'être rendue Plage de Portissol sur la commune de Sanary sur Mer. _____

Ai constaté :

___ Que les plus hautes mers s'étendent sur la dalle supportant l'établissement « La Kima » ainsi que sur les dalles bétonnées de part et d'autre dudit établissement _____

___ L'occupation sans droit ni titre du domaine public maritime par :
- une dalle bétonnée d'environ 250 m² ;
- un bâtiment à usage de restauration d'environ 31,5 m² _____

___ Comme en atteste la photo ci-après. _____

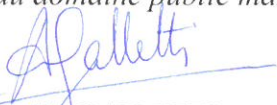


___ En conséquence, **la SARL AUSTIN** occupe le domaine public maritime naturel sans autorisation sur une surface d'environ 281,5 m². _____

___ En foi de quoi, j'ai dressé le présent procès-verbal de constat le 1^{er} février 2019 pour servir et valoir ce que de droit. _____

à Toulon, le 1^{er} février 2019

La surveillante du domaine public maritime,


Armelle GALLETTI